



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 9 Mars 2020*

# PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 9 MARS 2020

## RECTORAT

Arrêté n°2020/12 du 6 mars 2020 portant délégation de signature à madame Fabienne Blaise, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Grand Est

---



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



RECTORAT  
Pôle expertise et soutien

## ARRETE n°2020/12

### LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU l'article R. 222-24-2 du code de l'éducation ;

VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret du 24 juillet 2019 nommant monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 nommant monsieur François BOHN, secrétaire général de région académique pour le rectorat de la région académique Grand Est ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académique ;

VU le décret 5 février 2020 portant nomination de la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Grand Est - Mme BLAISE (Fabienne) ;

## A R R E T E

### Article 1<sup>er</sup>:

Délégation de signature est donnée à madame Fabienne Blaise, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Grand Est, à l'effet de signer :

- l'ensemble des actes relatifs à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, à l'exclusion de la gestion des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la délivrance du baccalauréat ;

**Article 2:**

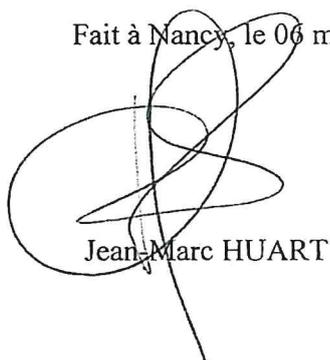
Subdélégation de signature est donnée à monsieur François Bohn, secrétaire général de région académique pour le rectorat de la région académique Grand Est, à l'effet de signer :

- l'ensemble des actes relatifs à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, à l'exclusion de la gestion des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la délivrance du baccalauréat ;

**Article 3 :**

Le secrétaire général de la région académique Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand EST.

Fait à Nancy, le 06 mars 2020



Jean-Marc HUART